



Commune de LAIGNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017

L'an deux mil dix sept et le dix neuf mai à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur ANTONI Jean-Michel, Maire.

Présents : ANTONI Jean-Michel ; THOMAS Jean-Claude ; HERARD Brigitte ; MARTINY André ; PLAIT Xavier ; LEBLANC Patricia ; PLAIT Johns ; MARS Jean-Michel ; COURTEJAIRE Maud ; AUBLIN Jacqueline ; SIMONOT Thierry ; BOUTEILLE Jean-Baptiste.

Excusés : ; ROYER René ; PHILIPS Didier

Monsieur Jean-Claude THOMAS est nommée secrétaire de séance.

Remarque sur compte-rendu du 7 avril 2017 :

Néant

ORDRE DU JOUR :

1/ CHASSE

Le Maire explique que l'adjudication n'a pas été fructueuse, n'ayant pas eu d'offre et le Cerciflot n'ayant pas souhaité faire valoir son droit de préemption sur le prix de retrait fixé par la commission.

Monsieur MARTIN explique les possibilités de la commune pour ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer une adjudication publique. L'adjudication se fera donc le mercredi 26 juillet 2017.

Monsieur PLAIT Xavier n'a pas pris part au vote.

2/ LOCATIONS ET VENTE

- A) Le Maire annonce que la vente de la parcelle située ZI la Vraiville à Monsieur Jérémie DE WAELE est annulée à la demande de l'acquéreur.
- B) Le Maire donne lecture des demandes de logements à passer ou celles à attribuer :
- Logement 17 au 10 Rue du Bouquet.
 - Logement 11 Rue des Moulins.
 - Logement 2 Rue de l'Amandier à partir du 1^{er} juin 2017
 - Logement 22 au 10 Rue du Bouquet à partir du 1^{er} juin 2017
 - Logement 16 ou 18 au 10 Rue du Bouquet ou 13 Rue de la Roche.
- C) Le Maire explique que tous les travaux de viabilisation du local pour Monsieur DA SILVA sont commandés et seront bientôt achevés. Le prix de vente sera fixé lors d'un prochain conseil.

3/ DECLASSEMENT DE LA PARCELLE A ECHANGER AVEC ORVITIS

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril autorisant l'échange de parcelles avec ORVITIS,

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II modifiant l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que la parcelle communale à échanger est en domaine public mais que le déclassement envisagé ne porterait pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable au déclassement de la parcelle communale pour une superficie de 43 m².

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

4/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A) Le Maire donne lecture des préemptions non effectuées.

B) Le Maire informe que la commune peut faire préemption sur des parcelles jouxtant la forêt communale. Le Maire donne la liste des parcelles. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de faire valoir le droit de préemption sur ces parcelles.

C) Monsieur ANTONI informe les conseillers avoir fait faire des travaux par l'entreprise BOURGIN pour la création d'une porte, égalisation du sol et la démolition des murs intérieurs dans le local qui abritait anciennement les bureaux de l'entreprise Renault Agriculture. L'entreprise ARNOULT a également posé une porte sur le côté. Ces travaux permettront à une entreprise de pouvoir s'installer dans ses locaux.

D) Monsieur NORET a fait parvenir la facture de Panoramic 21 pour l'achat de matériel de projection et d'équipement pour la salle de cinéma. N'ayant plus de nouvelles quant à cette acquisition depuis plusieurs années, le Conseil Municipal n'avait pas maintenu cette dépense dans son budget 2017. Le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense sur le budget 2018.

E) Il est demandé des nouvelles de la donation MINIoT. Le Maire n'ayant plus de nouvelles, il va relancer le dossier.

F) Madame COURTEJAIRE signale des chenilles processionnaires sur la commune. Une information sera faite sur le site internet pour signaler le danger de ces insectes.

Séance levée à 21 h 15.

Le Maire,
ANTONI Jean-Michel

